



2023-99

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 6 novembre à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 30/10/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,  
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS  
Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE  
Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC,  
Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE

Excusé :

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON

Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

**OBJET : BUDGET CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES - LOCATION DE TOITURES**

Monsieur le Maire rappelle la location des toitures du gymnase et du groupe scolaire depuis la mise en place des centrales photovoltaïques.

Les prix de location sont révisibles chaque année et revalorisés suivant l'indice du coût de la construction, référence 2<sup>ème</sup> trimestre, soit, selon état joint à la présente délibération :

- Toiture du groupe scolaire : 5 200.43 €  
- Toiture du gymnase : 16 379.26 €  
TOTAL : 21 579.69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la mise en recouvrement de ces sommes au profit de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,  
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 06/11/2023  
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Anne-Marie TORE





2022-99

**ETAT LOCATION TOITURES POUR CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES**  
**ANNEE 2023**

Indice de révision : indice du coût de la construction réf. 2<sup>ème</sup> trimestre

2<sup>ème</sup> trimestre 2016 : 1622

2<sup>ème</sup> trimestre 2023 : 2123

Variation : + 30.89 %

**LOCATION TOITURE ECOLE**

2016 : 3 973.13 €

$3\,973.13 + (3\,973.13 \times 30.89\%) = 5\,200.43 \text{ €}$

**LOCATION TOITURE GYMNASÉ**

2016 : 12 513.76 €

$12\,513.76 + (12\,513.76 \times 30.89\%) = 16\,379.26 \text{ €}$

Le Maire,  
Franck PAILLON

